

SLIMANE BEDRANI(*) SABIRA BENCHENEB(**)

L'Algérie et l'exception agricole européenne

Des discussions sont en cours entre l'Algérie et l'Union Européenne pour aboutir à un accord de libre échange semblable à ceux déjà conclus par cette dernière avec le Maroc et la Tunisie. Il peut être utile pour ceux qui cherchent à comprendre les tenants et les aboutissants du débat à propos de cette question de disposer de quelques éléments de réflexion, particulièrement en ce qui concerne ce qu'on appelle "l'exception agricole" à la zone de libre échange, exception imposée par l'Europe à ses partenaires du sud de la Méditerranée. L'exclusion des produits agricoles du champ du libre échange constitue-t-elle un handicap au développement de l'Algérie ? Y a-t-il des alternatives possibles ? Quelle solution juste et raisonnable proposer par l'Algérie à ses partenaires de l'UE ? Ce sont les trois questions auxquelles on essaiera de répondre en reprenant de façon éventuellement critique quelques auteurs spécialistes des relations entre l'Union Européenne et les pays du Sud de la Méditerranée (PSEM). Auparavant, on donnera quelques caractéristiques du commerce extérieur agricole et alimentaire de l'Algérie au cours des dernières années.

1. Les échanges agricoles et agro-alimentaires de l'Algérie.

On signalera d'abord que, contrairement à d'autres PSEM, les exportations agricoles de l'Algérie n'ont constitué depuis longtemps qu'une part tout à fait minime des exportations totales (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Part des exportations agricoles dans les exportations totales (en %).

	1981-1990	1991-1995	1996-1998
Algérie	0,5	0,6	0,3
Maroc	14,9	14,6	26,9*
Tunisie	8	5	8,8*
Egypte	7	8	12,9*
Turquie	36	18	22,4*

Source: Bernard Roux (1996) pour 1981-1995 et Allaya (2000) pour 1996-1998 * Moyenne 1996-1997.

Cet état de fait trouve son explication dans la volonté, affichée dès la fin des années soixante, de ne pas compter sur les exportations agricoles pour financer les importations nécessaires au développement et, corrélativement, d'orienter l'agriculture prioritairement vers la satisfaction des besoins alimentaires de la population. La redistribution de la rente pétrolière sous forme de salaires et de transferts à de larges couches de la population a permis d'écouler, avec des profits sans doute plus forts qu'à l'exportation, une production agricole par ailleurs en

croissance relativement faible. En outre, la surévaluation de la monnaie rendait non compétitifs les produits algériens sur les marchés extérieurs. La hausse des prix des hydrocarbures au début des années soixante dix et leur maintien à un niveau relativement élevé jusqu'à la crise pétrolière de 1986 ont malheureusement conforté les décideurs économiques dans cette attitude. Après 1986, il a été très difficile pour le pays de reconstruire son savoir-faire des années soixante en matière d'exportations agricoles ainsi que de reconquérir les parts de marché perdues. Jusqu'à ce jour, malgré la très forte dévaluation du dinar qui rend les produits algériens sans doute largement compétitifs, cette tâche reste à peine entamée.

Outre leur faible importance, les exportations algériennes ne se dirigent quasiment que vers les pays de l'UE (environ 80% en moyenne au cours des cinq dernières années 1994-1998). Enfin, les exportations algériennes sont composées essentiellement de dattes et de vin : respectivement 60% et 24% des exportations agricoles en moyenne pour la période 1994-1998.

Le volume des exportations est à comparer à celui des importations de produits agricoles et alimentaires. Les importations couvrent, selon que les années agricoles sont climatiquement bonnes ou mauvaises, entre 50 et 70% de la consommation (cf. tableau 2) et constituent entre 20 et 30 des importations totales.

Tableau 2. Taux de couverture de la demande de biens alimentaires par les importations

Groupes de produits	Fourchette de couverture selon les années (moy. 1990-97)	Couverture moyenne pour la période 1990-97
Huiles de grains, sucre, café, thé, riz	100%	100%
Céréales	85 à 36 %	68%
Légumes secs	81 à 50 %	70%
Lait et produits laitiers	70 à 53 %	61%
Concentré de tomate	60 à 0 %	22%
Viandes rouges	7 à 3%	6%
Pomme de terre	11 à 1 %	5%
Maraîchage, fruits	0%	0%
Viandes blanches et oeufs	0%	0%

Source : Ministère de l'Agriculture et des Pêches

Parmi les PSEM, l'Algérie est le pays qui a le plus faible taux de couverture de ses importations agricoles par ses exportations agricoles et le plus fort taux d'importations agricoles par rapport aux importations totales (cf. tableau 3).

Tableau 3. Part relative des importations agricoles et alimentaires dans les importations totales et taux de couverture des importations agricoles et alimentaires par les mêmes exportations.

	Part dans les importations (%)		Taux de couverture (%)	
	1981-1990	1991-1995	1981-1990	1991-1995
Algérie	18	30	2,8	2
Maroc	20	18	74,5	81,1
Tunisie	12	7	66,6	71,4
Egypte	30	24	23,3	33,3
Turquie	4	2	90,0	90,0

Si l'origine des importations est un peu plus diversifiée que la destination à l'exportation, il n'en demeure pas moins que l'UE occupe une place non négligeable dans les importations agricoles et alimentaires puisque 58% de ces dernières en proviennent (cf. tableau 4).

Tableau 4. Structure des importations agricoles et alimentaires de l'Algérie en provenance de l'UE (moyenne 1992-1997).

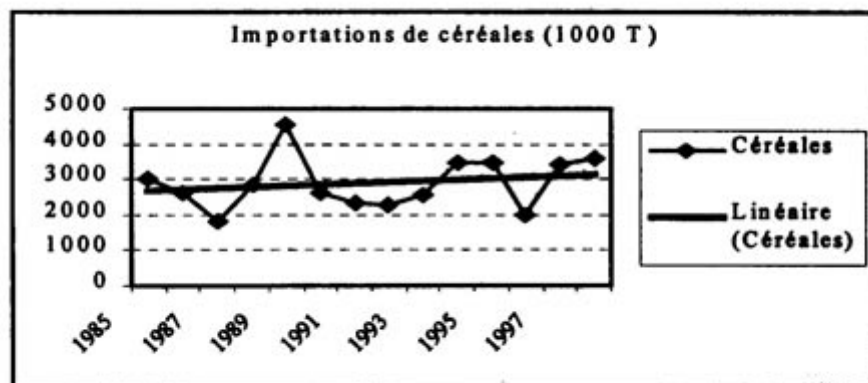
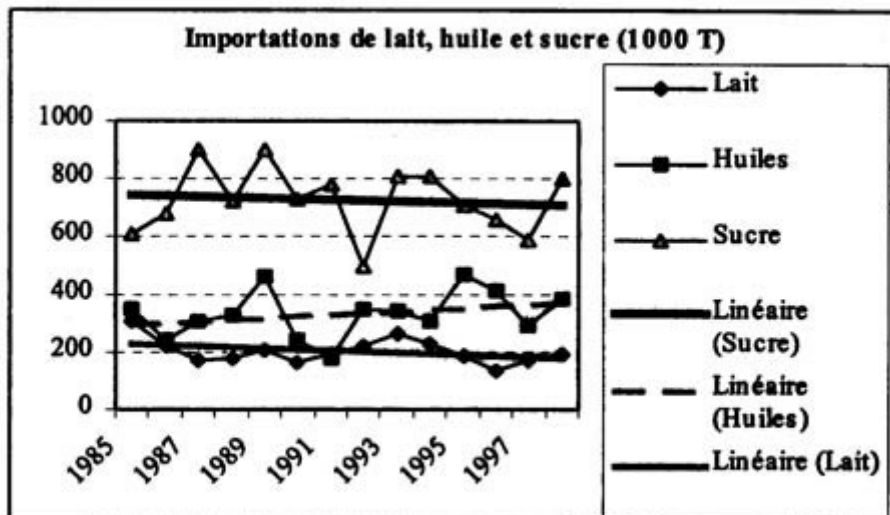
Rubrique	(%)	
	%	%(*)
Céréales et dérivés	22	41
Légumes secs	-	47
Lait et dérivés	26	44
Huiles et graisses	19	-
Sucre	30	56
Autres	3	-
Total des importations	100	58

Source : Direction Générale des Douanes, 1998.

(*) Pourcentage du produit importé de l'U.E.

On notera, enfin, que les importations en produits agricoles et alimentaires ont connu, de 1985 à 1998, malgré la croissance démographique qui se maintient encore à un niveau relativement élevé, du fait de la baisse durable des rentrées en devises, soit une croissance faible (comme les céréales et les huiles alimentaires) soit une tendance à la baisse (cf. graphiques 1 et 2), alors qu'on pouvait penser ce poste relativement inélastique du fait qu'il s'agit de biens de consommation de base.

Graphique 1 & 2 :



De ce qui précède, il apparaît que l'Algérie exporte peu et importe beaucoup de l'UE et qu'il serait donc légitime pour elle de demander à ce que les échanges soient plus équilibrés dans le domaine agricole et alimentaire. L'Algérie peut juger, en effet, que même si, pendant une très longue période de temps, elle s'est relativement passée de cela, maintenant et dans le futur, l'accroissement de ses exportations agricoles vers l'UE s'avère indispensable à son développement du fait que ces exportations lui procureront une partie des devises étrangères dont elle a un besoin permanent, y compris pour combler son déficit alimentaire structurel. Car, sinon, comment financer les importations pour le développement d'une façon générale et comment, en particulier, financer les importations agricoles dont le besoin est structurel ?

2. Comment financer les importations pour le développement ?

L'Algérie, comme tous les pays en développement, a des besoins considérables en matière de devises étrangères au cours de nombreuses années avant qu'elle ne parvienne au stade d'un pays moyennement développé avec une agriculture relativement prospère et, surtout, une industrie relativement diversifiée et intégrée et relativement exportatrice. Comment peut-elle se procurer les devises étrangères qui lui sont et seront nécessaires pour importer les machines, le savoir-faire, les services indispensables à la réalisation d'un taux d'accumulation du

capital acceptable dans le cadre d'un développement durable ? sans oublier les importations agricoles et alimentaires pour combler le déficit de production dans ces domaines !.

21. Elle peut tenter, comme elle le fait durant ces dernières années, d'attirer les investisseurs étrangers en leur offrant différents avantages, outre celui, important, d'une main-d'œuvre encore peu coûteuse et relativement bien qualifiée (malgré un taux d'analphabétisme de la population adulte encore important) et l'avantage d'être à proximité de l'Europe. Cette solution ne semble pas jusqu'aujourd'hui donner des résultats probants. Malgré la volonté des Algériens qui tentent parfois de "vendre leur capacité d'achat" contre des investissements à effectuer dans le pays par les fournisseurs de l'Algérie, ces derniers se montrent plutôt réticents. Cela n'est pas étonnant si on considère les troubles qui affectent le pays depuis 1992 et qui semblent vouloir perdurer. Mais même sans cela, il est fort possible que beaucoup d'investisseurs étrangers n'accepteraient pas de délocaliser massivement leurs productions étant donné l'étroitesse du marché algérien (absence d'économies d'échelle) et le faible pouvoir d'achat dont dispose la population (Regnault, 1998). Ainsi que l'indique cet auteur, cette délocalisation pourrait avoir quelque chance de se produire si, au minimum, un marché commun maghrébin était créé. Connaissant la nature des pouvoirs maghrébins, en place et prévisibles à moyen terme, et même si le problème sahraoui trouvait une solution satisfaisante pour toutes les parties, cela reste fortement improbable⁽¹⁾.

Par ailleurs, les investisseurs étrangers semblent trop craindre l'instabilité politique, réelle ou supposée, pour une installation durable en Algérie, que leurs productions s'adressent au marché intérieur ou aux marchés à l'exportation. Pour que l'Algérie les attire, il faudrait d'abord qu'elle donne confiance à plus de ses propres investisseurs et qu'elle convainc plus de propriétaires locaux de capitaux de ne pas faire fuir leurs fonds à l'étranger⁽²⁾.

22. L'emprunt sur le marché mondial des capitaux est une autre voie de financement du développement. Cette voie n'est guère praticable pour au moins deux raisons. Le poids encore considérable de la dette actuelle (estimée à 28,315 milliards de dollars à fin 1999) rend les prêteurs éventuels frileux, même si les financements pour l'extraction et le transport des hydrocarbures ne connaissent pas de problèmes et même si l'Etat conserve une certaine crédibilité auprès des banques de développement à capitaux internationaux (comme la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement,...) pour ce qui est du financement de certaines infrastructures (mobilisation des ressources en eau, périmètres d'irrigation, lutte contre l'érosion et la déforestation,...). Les projections à moyen terme de la dette et de son service ne semblent pas inciter à l'optimisme quant aux possibilités de trouver dans le futur beaucoup de prêteurs de capitaux. Comme une entreprise, un Etat a une certaine capacité d'endettement compte tenu de ses ressources et du jugement des prêteurs éventuels sur le sérieux avec lequel il gère ces dernières. L'Algérie semble avoir atteint la limite de cette capacité. Par ailleurs, la situation politique a fait augmenter le "risque pays" sans

doute pour une période de temps assez longue, accroissant le coût des emprunts et le manque de confiance dans l'avenir du pays, particulièrement des prêteurs non institutionnels.

23. L'Algérie peut aussi tenter de gagner plus de devises étrangères en essayant d'améliorer les termes de l'échange en sa faveur en ce qui concerne les hydrocarbures liquides et gazeux, lesquels constituent plus de 95% de ses exportations et dont la chute des cours a fortement obéré les capacités d'importation du pays depuis 1986. Mais, en ce domaine, l'Algérie est un trop petit producteur pour songer à faire cavalier seul. Elle doit impérativement passer par l'OPEP où sa position est relativement modeste. Même quand les ténors de cette organisation (surtout l'Arabie Saoudite) acceptent de réduire leur production pour faire une pression à la hausse sur les prix⁽³⁾, ou bien cette manoeuvre reste aléatoire comme le démontre la baisse catastrophique de la fin de l'année 1998, baisse qui s'est prolongée jusqu'à presque la fin de l'année 1999, ou bien les USA interviennent pour imposer une augmentation de la production comme ils l'ont fait au premier trimestre de 2000. De toutes façons, les prix des hydrocarbures resteront relativement bas pour une période de temps relativement longue si on en croit certains spécialistes de la question (El Alaoui, 1996).

24. L'accroissement des exportations non agricoles pourrait être une des solutions permettant à l'Algérie de se procurer les devises étrangères. Cependant, avec les nouvelles règles du commerce international (OMC), il est fort probable que l'Algérie soit confrontée à une forte concurrence sur le marché mondial. Selon Regnault (1998), les exportations peuvent difficilement se maintenir sur le marché européen même si le pays gardera un avantage comparatif lié à la proximité et même si l'économie algérienne procédait à des transformations structurelles qui prennent en considération les potentialités existantes et les avantages comparatifs. Ainsi, le secteur industriel algérien risque de subir la concurrence vive des produits européens, et surtout asiatiques, en raison de la faible performance des entreprises (particulièrement publiques) et des difficultés rencontrées quant à l'insuffisance de la maîtrise technologique. Par ailleurs, selon Elsenhans (1998), les pays maghrébins ne peuvent pas recourir à des dévaluations compétitives du fait de leur volume considérable d'importations alimentaires dû à la faiblesse de leur surplus agricole. En effet, la dévaluation signifie la hausse des "biens salaires", donc la hausse des coûts de production et donc la diminution de la compétitivité. L'Algérie doit donc revoir ses normes nationales pour les adapter aux normes internationales et pour permettre, éventuellement, de réduire les coûts de production, d'augmenter la qualité des produits et produire des avantages comparatifs. Tout ceci demande du temps et ... des capitaux. Sans être pessimiste, on peut penser que l'accroissement significatif des exportations algériennes de produits transformés industriels ne se fera que de façon très lente. L'hypothèse de gagner des devises fortes en les épargnant grâce au développement des industries d'import-substitution est plus réaliste - dans la mesure où le marché intérieur est plus maîtrisable - bien que rencontrant des difficultés importantes. La première est de savoir comment financer les importations nécessaires

au développement de ces industries, et on en revient au problème de départ. La seconde est de savoir si les délais accordés dans le cadre de l'OMC, pour la diminution des protections tarifaires et non tarifaires, suffisent pour que ces industries puissent supporter la concurrence extérieure à la fin de ces délais. La troisième est de promouvoir des industries d'import-substitution qui soient aussi fondées sur le progrès technique et l'innovation, deux éléments indispensables pour permettre l'accroissement des salaires réels et donc l'élargissement du marché local (Sid Ahmed, 1998)(4). Ici aussi, il n'y a pas de quoi être très optimiste, même si de réelles possibilités existeraient si l'Algérie parvient à promouvoir "l'Etat interventionniste intelligent" souhaité par Elsenhans, Etat capable de mettre en oeuvre une "politique industrielle efficace".

Les prévisions des économistes étant ce qu'elles sont, c'est-à-dire souvent fortement aléatoires, bien des hypothèses émises ci-dessus peuvent ne pas se vérifier, ou se vérifier seulement de façon partielle. Il reste que l'Algérie ne peut pas négocier avec l'UE en partant d'hypothèses trop optimistes quant à ses capacités d'attirer dans des délais raisonnables les capitaux étrangers, de promouvoir une industrie exportatrice compétitive, de développer une industrie d'import-substitution viable,... bref, de trouver les devises étrangères pour les importations de biens et de services nécessaires à un développement raisonnablement rapide. Il est plus réaliste de partir d'hypothèses plutôt défavorables, quitte à moduler les politiques si les conditions de leur mise en oeuvre changent dans le futur. Partant de là, l'Algérie ne peut que défendre le libre échange intégral dans les meilleurs délais, ses exportations agricoles étant une source, beaucoup plus sûre que d'autres, de captation de devises fortes. Toutes les simulations faites montrent que l'ouverture du marché européen aux produits agricoles procure des gains "dans tous les cas supérieurs" aux pays méditerranéens et donc à l'Algérie (Chevallier, 1998). Ce point de vue, bien sûr, n'emporte pas l'adhésion de tous ceux qui ont réfléchi à ce problème. Quels sont les arguments des uns et des autres et les alternatives que chacun développe ?.

3. Les points de vue sur "l'exception agricole" à la zone de libre échange.

31. L'argumentation en faveur de l'exception agricole comporte trois points.

i) D'abord, sur le plan de la politique intérieure, les européens du Sud disent ne pas pouvoir ignorer les pressions fortes de leurs agriculteurs pour protéger les marchés contre la concurrence des pays tiers. Outre les raisons électoralistes, d'autres raisons existent pour justifier cette attitude. Beaucoup de régions européennes se "désertifient" à cause de la marginalisation, voire de la disparition, des activités agricoles : les impératifs de l'aménagement du territoire, des équilibres régionaux et de "l'entretien de la nature" imposent le maintien des activités agricoles dans les régions où elles subsistent encore. Il faut donc défendre ces activités contre la concurrence extérieure.

ii) Ensuite, du point de vue de l'intérêt même de l'Algérie et des autres pays méditerranéens du Sud, l'exception agricole est une bonne chose dans la mesure où cela oblige ces derniers à faire de l'import-substitution dans les domaines agricoles et alimentaires. Produire ce qu'on importe est en effet une autre manière de gagner des devises fortes, en les économisant.

iii) Pour d'autres (Roux, 1998), l'exception agricole voulue par l'UE peut avoir comme contrepartie évidente la possibilité pour l'Algérie de mieux protéger ses propres productions agricoles contre la concurrence étrangère, particulièrement européenne. Les conditions de production en Europe font, en effet, que les produits agricoles de cette région du monde peuvent très facilement s'imposer, sur un marché algérien ouvert ou faiblement protégé, face à une production locale encore très fruste sur le plan des techniques de production(5).

iv) Enfin, certains pensent que, de toutes façons, les fruits et légumes des PTM ne peuvent pas soutenir la concurrence à l'exportation si l'eau d'irrigation n'était pas subventionnée par les Etats. Or, l'UE ne manquerait pas de poser, le cas échéant le problème de distorsion de concurrence entraîné par cette subvention.

32. Pour l'autre point de vue, l'exception agricole au libre échange est un véritable diktat de l'UE, diktat qui met au rang de voeux pieux les résolutions de la conférence de Barcelone sur la création d'une zone de prospérité partagée, diktat d'autant plus intolérable que les Européens n'offrent rien en échange dans les domaines concernés.

i) Les tenants de la thèse du libre échange intégral pensent que l'argument consistant à dire que l'Algérie et les pays du Maghreb doivent d'abord économiser des devises en produisant les produits qu'ils importent n'est pas recevable dans tous les cas. Par exemple, l'Algérie a intérêt à produire de la pomme de terre de contre saison pour l'exportation et à importer de la pomme de terre de saison. Autre exemple : il n'est ni économiquement rentable, ni écologiquement souhaitable (Bédrani & Elloumi, 1998) que l'Algérie continue, sous prétexte de diminuer les importations de céréales, de produire en sec des céréales sur les terres steppiques avec des rendements aussi faibles et aussi aléatoires. Au contraire, l'importation de céréales à faible coût permettrait de limiter, sinon d'éliminer, la céréaliculture dans ces zones, de les rendre à leur vocation d'élevage et de leur éviter une accentuation de la désertification. L'exportation d'agneaux des différents terroirs des zones steppiques fournirait sans doute plus de revenus aux agro-éleveurs que la céréaliculture actuelle.

ii) L'autre argument consistant à avancer que le libre échange agricole ruinerait beaucoup d'agriculteurs maghrébins n'a pas beaucoup plus de pertinence que l'argument précédent. *a)* Il est sans doute vrai que les producteurs céréaliers maghrébins marginaux pourraient être éliminés du fait que les différences de productivités entre eux et les céréaliers européens sont considérables. Mais jusqu'à quand faut-il n'offrir à ces producteurs que la seule alternative de gratter des terres en forte pente ou des terres steppiques squelettiques pour produire leur subsistance

aux dépens de la préservation des ressources en sols ? . Si on part du constat largement établi que "les systèmes économiques ouverts et confrontés à l'aiguillon de la concurrence ont des performances supérieures aux systèmes fermés" (Reiffers, 1997), qui sait comment ces producteurs vont réagir face à la concurrence des céréales importées ? . Pourquoi ne pas faire l'hypothèse que la nécessité les poussera (et d'autant plus s'ils sont aidés par des politiques agricoles actives) à se tourner vers des spéculations moins nuisibles pour l'environnement et plus rémunératrices pour eux (selon les zones et le climat: cultures de légumineuses fourragères, prairies permanentes, plantations fourragères pour faire un élevage de terroir à haute valeur ajoutée) ? . b) Cela reste à démontrer pour beaucoup de fruits et de légumes, pour l'huile d'olive, pour certains vins et pour un certain nombre de produits animaux (agneau des zones steppiques, par exemple).

iii) En outre, l'hypothèse d'un danger de forte concurrence des produits agricoles européens en cas de libre échange suppose que l'Algérie disposera toujours de suffisamment de devises fortes pour les acheter, ce qui n'est pas démontré et sans doute loin d'être probable. Nécessairement, il y aura un ajustement par le taux de change qui diminuera la compétitivité des produits européens sur le marché algérien.

iv) Par ailleurs, même quand le pain était quasiment gratuit, du temps des vaches grasses de la rente pétrolière élevée, quand certains éleveurs utilisaient la semoule importée comme aliment du bétail, des milliers de petits paysans, tout comme les agriculteurs plus aisés, continuaient à produire du blé à 6 ou 8 quintaux à l'hectare. L'explication de ce phénomène se trouve principalement dans deux caractéristiques des exploitations agricoles. Celles-ci ne peuvent se reproduire, dans les conditions de l'agriculture sèche, qu'en adoptant le système céréales-élevage. Par ailleurs, dès lors que les céréales couvrent leur coût monétaire de production (que les paysans maintiennent aussi bas que possible, ce qui explique en partie pourquoi l'intensification céréalière ne s'est jamais généralisée) et dégagent un petit surplus, leur culture est intéressante parce que les grains, la paille et les chaumes sont une condition essentielle pour la survie de l'élevage en l'absence d'un système fourrager plus élaboré. Le calcul de corrélation, fait sur la période 1980-1998 entre les prix (en dinars constants) et les superficies semées montre une faible corrélation pour le blé dur et le blé tendre et une corrélation négative pour l'orge. Si les agriculteurs ne réagissent que faiblement au prix en matière de culture des blés, c'est que sans doute ils y trouvent leur compte(6) et pas seulement les agriculteurs qui ont une productivité suffisamment élevée pour ne pas craindre la concurrence extérieure.

Tableau 5. Corrélation entre prix à la production et superficies semées (1980-1998)

Blé dur	Blé tendre	Orge
0,417	0,362	-0,214

L'Algérie n'a donc pas à craindre le libre échange intégral dans le domaine agricole. Tous les champs de céréales ne se transformeront pas de si tôt en friches même avec un différentiel de rendement aussi important qu'il l'est actuellement et même si le soutien actuel est relativement conséquent (tableau 6).

**Tableau 6. Prix des céréales et niveau de soutien
(en DA les 100 kg)**

	1998		1999	
	Blé dur	Blé tendre	Blé dur	Blé tendre
Prix de référence	1440	1320	1220	920
Prix de soutien	1900	1700	1900	1700
Montant du soutien	460	380	680	780

Le prix de référence est le prix moyen (caf) auquel importe l'Algérie.

Source : Ministère de l'Agriculture

v) Les partisans du libre échange intégral soulignent enfin que les PTM, pays à forte croissance démographique et à taux de chômage élevés, ne peuvent se passer des exportations agricoles (particulièrement les légumes et les fruits, fortement utilisateurs de main-d'oeuvre) qui sont en même temps des exportations de main d'oeuvre.

4. Une solution "juste" du problème ?

Elsenhans (1998, p.290) pense en proposer une. Il n'aborde pas la question de l'exception agricole de façon particulière mais propose une stratégie de coopération globale entre UE et PSEM dans laquelle l'aspect agricole est important. Pour réduire la "marginalité", c'est-à-dire créer de l'emploi, donc du pouvoir d'achat et donc un débouché pour les produits de l'accumulation locale, l'auteur suggère que l'UE :

- Soutienne l'agriculture de subsistance dans les PSEM, du fait qu'elle recèle une grande proportion des travailleurs marginaux ;
- Accepte l'émigration parce qu'elle contribue à créer un pouvoir d'achat et à améliorer le marché du travail dans les pays d'où elle provient; à défaut d'accepter l'émigration, l'UE devrait subventionner les pauvres/marginaux des pays du Sud par la création d'une "industrie" factice pour arriver aux mêmes résultats ;
- Favorise le développement industriel des PTM(7) (qu'on sait ne pas disposer des surplus nécessaires dans leurs agricultures) en utilisant ses propres surplus agricoles pour aider ces pays "à former la base économique de la dévaluation(8) (Elsenhans, 1998, p. 289). Après un certain temps, une fois le développement industriel acquis, ces pays pourront alors acheter à leur coût de production les surplus agricoles de l'UE et celle-ci sera alors, dans le long terme, "un grenier pour les pays de la rive Sud de la Méditerranée", ce qui est conforme à sa dotation en facteurs naturels.

Cette solution, bien que logique sur le plan théorique, n'est guère praticable et semble même relever d'une vision idyllique des rapports entre l'UE et les pays sud-méditerranéens. Si elle était totalement mise en oeuvre, son coût pour l'UE serait probablement jugé trop élevé par cette dernière. Par ailleurs, la vente à bas prix de produits agricoles

européens aux PTM irait à l'encontre des règles de l'OMC et serait combattue par les autres pays exportateurs.

Une deuxième tentative de solution est proposée par Escribano et Lorca (1998). Ces auteurs, tout en considérant le libre échange total "indéfendable politiquement pour les gouvernements sud européens et insoutenable économiquement pour les PTM", admettent l'importance vitale pour les pays du Maghreb de l'accès de leurs produits agricoles sur les marchés de l'UE. Ils soutiennent, à juste titre, qu'aucune étude scientifiquement correcte n'a été faite pour *a)* justifier l'exception agricole au libre échange en démontrant la nocivité pour les agriculteurs du Sud de l'Europe de la concurrence des pays du Sud de la Méditerranée et réciproquement; *b)* démontrer que des complémentarités n'existent pas, y compris dans le secteur tant controversé des fruits et légumes. Ce manque d'études indique, si besoin est, "la nature politique du blocage du volet agricole" pour ce qui est de la ZLE. Cela étant admis, la résolution du problème ne peut donc être que politique. Pour les deux auteurs, c'est la négociation d'un "Pacte Agricole Méditerranéen", "responsable et généreux", qui permettra la résolution du conflit agricole entre le Nord et le Sud de la Méditerranée, le contenu de ce pacte ne pouvant être fondé que sur les études précises qu'ils préconisent pour donner aux négociateurs des éléments objectifs leur permettant de prendre des décisions. Les investigations scientifiques ayant permis de calculer les coûts du libre échange pour les différentes parties, ces coûts seraient "distribués" entre les pays européens "en fonction des résultats des investigations".

Il est évident que dans le domaine des relations économiques internationales, jusqu'à maintenant et maintenant plus que jamais, la raison du plus fort est toujours la meilleure. Si l'UE, avec toute sa puissance économique et politique, a décidé l'exception au libre échange pour les produits agricoles, le Maghreb et les PTM, et encore moins l'Algérie toute seule, ne peuvent rien y faire quelle que soit la logique des arguments avancés(9). Que reste-t-il aux pays sud-méditerranéens, se présentant chacun de façon isolée, affaiblis par leur incapacité à se regrouper pour présenter un front uni dans les négociations, sinon demander la compréhension de l'UE en s'appuyant sur les bons sentiments qu'affichent un certain nombre de pays qui la composent vis-à-vis des pays en développement en général et des PSEM en particulier ? Pour renforcer leurs doléances, ils agiteront avec raison le spectre d'explosions sociales probables emportant les pays de la rive sud de la Méditerranée dans des tourmentes qui pourraient être menaçantes pour les pays de l'autre rive. Cette attitude de soumission, aussi peu glorieuse soit-elle, ne doit pas empêcher les PTM de négocier pied à pied les compensations - et les formes de ces compensations - qu'ils estiment nécessaires à l'exception agricole imposée par l'UE. Il semble juste et réaliste de proposer, par exemple, que l'UE "achète" au pays du Sud leur droit à exporter vers elle des produits horticoles(10). Pour cela, il faut qu'ils entreprennent des études sérieuses qui leur permettent de quantifier le manque à gagner que leur fait subir cette exception. Cela ne doit pas empêcher, non plus, de militer pour la constitution d'ensembles homogènes - et plus tard, peut-être, d'un

ensemble unique regroupant les pays arabes - sur la rive Sud de la Méditerranée, ensemble qui puisse peser d'un poids plus fort dans les rapports de force régionaux et mondiaux.

Références bibliographiques

Allaya M, 2000. *MEDAGRI, Annuaire des économies agricoles et alimentaires des pays méditerranéens et arabes*. CIHEAM-IAMMontpellier.

Chehat F, 1999. *Contribution à l'étude de la question agraire en Algérie. Cas de la céréaliculture*. Thèse de doctorat d'Etat es sciences économiques, Université Ferhat Abbas, ISE Fayçal Yachir, Sétif.

Chevallier A., 1998. "Caractéristiques et perspectives des échanges euroméditerranéens". In Institut de la Méditerranée (Marseille) et Economic Research Forum (Le Caire) : Ouvrage collectif, *les enjeux du partenariat euro-méditerranéen*, Editions de l'aube, Marseille.

El Alaoui M, 1996. "Prix du pétrole : changement de paradigme". In *Pétrole et Gaz Arabes*, n ° 657.

Escribano G. & Lorca A, 1998. "La régulation des échanges agricoles entre l'Union Européenne et la Méditerranée en développement face à la zone de libre échange. Vers un Pacte Agricole Méditerranéen ?". *Communication présentée à la 9^e rencontre de Tétouan organisée par le GERM à Tétouan les 2-3 octobre 1998*.

Gray Q, 1999. "Maroc et marché de l'UE, quelles perspectives ? Cas des fruits et légumes". In *"L'Annuaire de la Méditerranée 1999" édité par le GERM, Editions le Fennec, Casablanca*.

Reiffers JL, (sous la direction de), 1997. *La Méditerranée aux portes de l'an 2000*. Economica, Paris.

Sid Ahmed A, 1998. "Le Maghreb, rencontre avec le troisième millénaire : l'impératif de Barcelone. Rapport introductif". In *Economies du Maghreb, l'impératif de Barcelone*. Sous la direction de A. Sid Ahmed, CNRS Editions, Paris.

Sasson A, 1999. "L'état des relations Maroc-UE et l'exception agricole". In *"L'Annuaire de la Méditerranée 1999" édité par le GERM, Editions le Fennec, Casablanca, et Publisud, Paris*.

Strange S. et al, 1995. European Direct Investments in North Africa : the investor's Perspective, In Ayubi N. (ed), *Distant Neighbours*, Ithaca Press Reading, 225-269.

Notes

(*) Professeur à l'INA, chercheur associé au CREAD.

()** Maître assistante à l'INA, chercheur associé au CREAD.

(1) "Les Etats maghrébins s'apparentent plus aux "Etats sultanistes" qu'aux "Etats développementistes" dont l'une des caractéristiques clés est un patrimonialisme pervers, corrosif, caractérisé par la stagnation économique, l'instabilité politique, la pauvreté endémique, des inégalités criantes, la non émergence d'élites et enfin la privatisation des affaires publiques" note Sid Ahmed (1998) en se référant à Lefwich (1995).

(2) Strange (1995) citée par Sid Ahmed (1998) explique la faiblesse des investissements directs dans le Maghreb par rapport aux pays d'Asie et d'Amérique Latine par "les incertitudes politiques, l'obstruction administrative, la basse productivité, des infrastructures insuffisantes, l'absence d'espace économique régional, etc...".

(3) Souvent, les pays dominant l'OPEP refusent de diminuer leur offre par crainte de perdre des parts de marché au profit des pays producteurs de pétrole hors OPEP.

(4) Selon Sid Ahmed, l'industrialisation sans progrès technique (ie sans accroissement de la productivité) oblige à la baisse du salaire réel afin de maintenir la part des profits dans la valeur ajoutée.

(5) Cela serait particulièrement valable pour le blé d'après Gray (1999) qui le note pour le Maroc.

(6) Il faut noter en outre que les blés locaux bénéficient de la part des consommateurs d'une "prime" de qualité par rapport aux blés importés.

(7) Dans les branches où ils peuvent acquérir le plus facilement un avantage concurrentiel.

(8) C'est-à-dire que l'UE fournirait ses surplus agricoles à bas prix aux PTM concernés, cela permettant à ces pays de maintenir des salaires suffisamment faibles pour que leurs produits industriels soient compétitifs sur le marché mondial.

(9) Sasson (1999), Directeur général de l'établissement autonome de contrôle et de coordination des exportations au Maroc, souligne la forte inégalité des rapports de force dans la négociation Maroc-UE pour la zone de libre échange.

(10) Pour ne pas parler de l'achat du droit à la non libre circulation des hommes !